**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**

***N°(Insère le N°/Année)***

**ETUDE ET SUIVI DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DU QUARTIER *(insèrele nom du quartier)***

**Commune de**

***(Insère le nom de la commune)***

**Date limite de réception des demandes d’éclaircissement …………………………….**

**Date et heure limites de réception des offres:……………………………………….……**

**Dateet heure d’ouverture des plis:…………………………………………………..……….…..**

# SOMMAIRE

SECTION I: CONDITIONS DE L’APPEL D’OFFRES 4

Article 1. Objet del’appel d’offres: 4

Article 2. Financement des prestations 4

Article 3. Réglementation de l’appel d’offres 4

Article 4. Conditions de participation 4

Article 5. Consultation et retrait dU Dossier d’appel d’offres 5

Article 6. Additif àu dossier d’appel d’offres 5

Article 7. Connaissance des lieux et des conditions de travail 5

Article 8. Mode de présentation des offres 5

Article 9. Ouverture des offres 7

Article 10. Validité des Offres 7

Article 11. Actualisation des prix 7

Article 12. Evaluation des offres 8

Article 13. Procédure de passation de marche 8

Article 14. Adresse 9

SECTION II: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 10

Article 1. Préambule 10

Article 2. Objet de l’appel d’offres 10

Article 3. Cadre réglementaire 10

Article 4. Pièces Contractuelles 11

Article 5. Caractère des Prix 11

Article 6. Impôts et Taxes 11

Article 7. Cautionnement definitif 11

Article 8. Délais de réalisation de la Prestation 11

Article 9. Honoraire 13

Article 10. Mode de règlement des prestations 13

Article 11. Pénalités de retard 13

Article 12. Autres Pénalités 13

Article 13. Arrêt de l’étude 14

Article 14. Force Majeure 14

Article 15. Assistance au Maître d’Ouvrage 14

Article 16. Enregistrement 14

Article 17. Nantissement 15

Article 18. Assurance 15

Article 19. Règlement des litiges 15

Article 20. Resiliation 15

Article 21. Entrée en vigueur 15

Article 22. Domiciliation de Remboursement 15

SECTION III: TERMES DE REFERENCES 16

Article 1. Préambule 16

Article 2. Objet de l’etude 16

Article 3. Decomposition de la Mission 17

Article 4. Consistance de la Mission 17

4.1 Etude d’Avant Projet Sommaire (APS) 17

4.2. Etude d’Avant Projet Détaillé (APD) 19

4.3 Dossier de l’appel d’offres 21

4.4 Suivi et contrôle des travaux 23

SECTION IV: ANNEXES 25

ANNEXE 01: Acte d’engagement de Groupement 25

ANNEXE 02: Fiche de renseignements Généraux sur le Soumissionnaire 26

ANNEXE 03: Déclaration d’engagement 27

ANNEXE 04: L’Acte d’engagement (Soumission) 31

ANNEXE 05: Bordereau de Prix 32

ANNEXE 06: Sous-Detail des Prix 33

ANNEXE 07: Réferences du Soumissionnaire 34

ANNEXE 08: Liste nominative du personnel technique à affecter pour l’étude 35

ANNEXE 09: Modèle du Curriculum Vitae (CV) 36

ANNEXE 10: Modèle du Rapport trimestriel de suivi des travaux 37

ANNEXE 11:Liste des sous-traitants 38

# CONDITIONS DE L’APPEL D’OFFRES

## Objet del’appel d’offres:

Le présent appel d’offres a pour objet la désignation d’un prestataire qui aura pour mission d’étude et de suivi en vue de bien mener la conception et la mise en œuvre du projet de réhabilitation du Quartier (Insère le nom du quartier) dans la commune (insère le nom de la commune) pour un coût prévisionnel estimé à (Insère le coût du projet) en dinars tunisiens.

L’étude englobe aussi les travaux topographiques et les travaux géotechniques.

## Financement des prestations

Cette prestation est financée par un prêt de la Coopération financière allemande à travers la KFW dans le cadre du programme de "Financement des Nouvelles Communes", rétrocédé par l’Etat Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales.

## Réglementation de l’appel d’offres

La désignation du prestataire sera conduite suite à un appel d’offres selon la réglementation tunisienne de passation des marchés (commandes publiques pour les études dont les montants, toutes taxes comprises, sont supérieurs à cinquante mille dinars),et en tenant compte des exigences minimalesdes « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière aves des pays partenaires » de la KfW (<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergaberichtlinien-2019_FR.pdf>).

L’appel d’offres sera aussi conduit par les procédures de passation des marchés à travers le système d’achat public en ligne TUNEPS.

## Conditions de participation

La participation à cet appel d’offres est ouverte à égalité, à toutes les personnes physiques ou morales capables de s’y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières et les moyens en matériels et en personnels pour la bonne exécution des obligations qui seront faites.

Peuvent participer à cet appel d’offres les bureaux d’études multidisciplinaires et les groupements de bureaux d’études mono-disciplinaire ou d’ingénieurs conseils formés au minimum par les membres suivants :

* Un ingénieur conseil spécialité en Génie Civil, VRD ou route (Mandataire);
* Un ingénieur conseil en électricité;
* Un ingénieur conseil en hydraulique;
* Deux Sous-traitants : Un géotechnicien et Un géomètre agréés.

Pour les soumissionnaires sous forme de groupement, il est entendu que le groupement est solidaire au sens de l’article 3 du CCAG applicable aux marchés "Etudes", son mandataire représentant le groupement nommé « chef de file » sera l’unique interlocuteur du maître d’ouvrage.

Un membre d’un groupement solidaire ne peut en aucun cas participer avec un autre groupement en tant que membre du groupement ou sous-traitant avec un autre soumissionnaire. Sinon l’offre est considérée non conforme et sera par conséquent rejetée.

Les travaux topographiques et géotechniques seront réalisés respectivement par des géomètres experts figurant sur la liste récente du Ministère de l’Equipement, de l’Habitat et de l’Aménagement du Territoire et des sociétés géotechniques agrées dans l’activité : Sondage Géotechniques : SG-Catégorie unique.

## Consultation et retrait dU Dossier d’appel d’offres

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier d’Appel d’Offrespendant les horaires administratifs au siège de la commune à l’adresse indiquée ci-dessous ou en ligne du site web TUNEPS:<https://www.tuneps.tn/index.do>.

## Additif àu dossier d’appel d’offres

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents de l'Appel d'Offres, ils devraient en référer à travers la procédure en ligne TUNEPS ou par écrit à la commune, dans les dix (10) jours calendaires au plus tard après la date de la publication de l’avis d’appel d’offres, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires.Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales.

Si les questions soulevées s'avèrent fondées, des additifs pourront être établis par la commune et seront adressés aux candidats ayant retiré le dossier de l'appel d'offres au plus tard 14 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les additifs au dossier de l'Appel d'Offres seront aussi publiés sur le système de TUNEPS, quatorze (14) jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des offres. Ces additifs feront alors partie des documents d'Appel d'Offres.

Les soumissionnaires qui ont téléchargé le dossier de l’appel d’offres en ligne reçoivent un e-mail de notification pour les informer d’un additif au Dossier de l’Appel d’Offres a eu lieu. Les soumissionnaires peuvent par la suite, accéder à l’annonce présentée sur le système TUNEPS et faire retirer le dossier de l’additif.

Toute interprétation par un soumissionnaire des documents de l'Appel d'Offres, qui n'auraient pas fait l'objet d'un additif, n'impliquera en aucun cas la responsabilité de la commune.

Des additifs au dossier de l'Appel d’Offres pourront également être ajoutés par la commune en vue de rendre plus claire la compréhension des documents fournis ou d'y apporter des modifications techniques ou autres. Ces additifs seront également publié sur le système de TUNEPS quatorze (14) jours calendaires, au plus tard, avant la date de remise des offres et feront partie des documents de l'Appel d'Offres. Les soumissionnaires doivent accéder à l’annonce présentée sur le système TUNEPS et faire retirer le dossier des additifs au Dossier de l'Appel d'Offres après réception d’une notification portant sur cet objet.

## Connaissance des lieux et des conditions de travail

Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance sur les lieux de la nature et des difficultés des prestations à réaliser. Il déclare également avoir pris connaissance de tous les documents d'appel d'offres et avoir inclus dans ses prix tous les coûts résultant de son appréciation de la nature, de la difficulté des prestations à réaliser, de tous les frais généraux, impôts, taxes, assurances, bénéfices, aléas qui sont à la charge du bureau d’études.

Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournis dans les documents d'appel d'offres sont donnés à titre d'information et n'engagent en rien la responsabilité du maître d'ouvrage.

## Mode de présentation des offres

Les dossiers de participation à l’appel d’offres, peuvent être transmis en ligne, via le système d’achat public en ligne TUNEPS ou par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre contre récépissé à l’adressementionnée dans l’Avis.

En cas d’une soumission **en ligne**, l’offre sera déposée sur la plateforme TUNEPS. En cas de soumission **hors ligne**, les offres doivent parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par rapide poste ou remises directement au bureau d’ordre central, contre accusés de réception, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les offres doivent parvenir au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l’Avis. Les offres parvenues en retard ne seront pas acceptées.

### En cas de participation via le système TUNEPS

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement dont le système dispose pour chargement des dossiers, les soumissionnaires peuvent présenter une partie de leur offre hors ligne, par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre à l’adresse et heure fixés dans l’Avis de l’appel d’offrescontre récépissé au plus tard à la date et heure limite mentionnée dans l’avis.

Les Soumissionnaires doivent obligatoirement présenter toutes les pièces financières de l’offre et tous les éléments exigés relatif à l’évaluation technique et financière, en ligne sur le système TUNEPS. Et doivent aussi indiquer dans leur offre en ligne tous les éléments envoyés hors TUNEPS lesquels doivent être conformes à l’offre en ligne.

En cas de discordance entre les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS et ceux envoyés hors TUNEPS. Les éléments adoptés officiellement seront les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS, et ce conformément à l’article 8 de l’arrêté du Président de Gouvernement daté du 31 Août 2018 portant l’approbation du guide des procédures de passation des marchés publics via TUNEPS.

### En cas de participation hors ligne

L’offre doit parvenir par voie postale recommandée au lieu et heure indiqués dans l'avis de l’appel d’offres ou peut être remise directement au bureau d’ordre de la commune contre un accusé de réception. Toute offre parvenue après la date/heure limite de réception des offres sera rejetée. Le cachet du Bureau d'ordre fait foi.

L’offre doit être présentée dans une enveloppe sur laquelle seront inscrites uniquement les mentions suivantes:

**A ne pas ouvrir- Appel d’offresN°***(insère le N°/Année)*

**Etude et suivi du projet de réhabilitation des infrastructures**

**du quartier de** *(insère le nom du quartier)*

Aucune indication relative au soumissionnaire ne doit figurer sur cette enveloppe au risque de rejet de l’offre.Tous les documents de l’offre technique et de l’offre financière doivent être paraphés à chaque page, datés, et signés à la dernière page

L’enveloppe extérieure contient:

### Les Pièces administratives

| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| --- | --- | --- |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **A1** | L’Acte d’engagement de groupement solidaire avec désignation du mandataire | Oui (**Annexe 1**)En ligne ou Hors ligne | Oui (**Annexe 1**)Copie originale |
| **A2** | L’attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres | Non | OuiCopie conforme à l’originale |
| **A3** | Une attestation d’affiliation à un régime de sécurité sociale. | Non | OuiExemplaire original ou copie conforme à l’originale |
| **A4** | Une copie du cahier des charges relatif à l’exercice de la profession. | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiSimple copie |
| **A5** | Une fiche de renseignements généraux du mandataire | Oui (**Annexe 2**)En ligne | Oui (**Annexe 2**)Copie originale |
| **A6** | La Déclaration d’engagement | Oui (**Annexe 3**)En ligne | Oui (**Annexe 3**)Copie originale |
| **A7** | Les documents de l’appel d’offresparaphés à chaque page, datés et signés à la dernière page par le mandataire | Non | Oui |

**En cas de groupement les documents A2, A3 et A4 et A6 seront fournis par chaque membre.**

### Enveloppe contenant l’offre technique

| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| --- | --- | --- |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **T1** | La liste des références spécifiques avec les pièces justificatives | Oui (**Annexe 7**)En ligne ou Hors ligne | Oui (**Annexe 7**)Copie originale pour la liste.Simple copie pour les pièces justificatives. |
| **T2** | La liste nominative du personnel de l’équipe à engager pour la mission | Oui (**Annexe 8**)En ligne | Oui (**Annexe 8**)Copie originale |
| **T3** | Les CV détaillés du personnel affecté à la réalisation de l’étude et avec copies des diplômes. | Oui (**Annexe 9**)En ligne ou Hors ligne | Oui (**Annexe 9**) |

### Enveloppe contenant l’offre financière

| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| --- | --- | --- |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **F1** | L’Acte d’engagement (Soumission) dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire **(Annexe 4)**. | OuiEn ligne | Oui |
| **F2** | Le bordereau des prix dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire **(Annexe 5)**. | OuiEn ligne | Oui |
| **F3** | Le sous-détail de prix **(Annexe 6).** | OuiEn ligne | Oui |

## CONDITION DE REJET AUTOMATIQUE

Le rejet automatique s'applique sur:

* Les offres parvenues ou reçues après la date limite de réception des offres.
* Les offres ne contenant pas l’Acte d’engagement (la soumission),
* Les offres ne contenant pas le bordereau des prix,
* Les offres ne contenant pas la liste nominative du personnel de l’équipe à engager pour la mission.

## Ouverture des offres

L’ouverture des offres s’effectuera le jour même de la date limite de réception des offres à travers le système d’achat public en ligne TUNEPS. Les soumissionnaires peuvent accéder en ligne au système TUNEPS pour consulter les résultats de l’ouverture des offres. Par ailleurs, une séance publique d’ouverture des offres se déroulera le même jour à l’adresse et l’heure mentionnées dans l’Avis d’Appel d’Offres.Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou lui apporter quelque modification que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l’expiration du délai d’envoi des offres.Toute offre ou complément d'offre remise après la date limite de réception des offres sera rejetée.Toute offre non conforme aux conditions de l’appel d’offres ou portante des réserves non levées par le soumissionnaire sera rejetée

## Validité des Offres

Les offres resteront valables et sans changement pendant cent vingt (120) joursà partir de la date limite de réception des offres.

## Actualisation des prix

Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes et non révisables. Toutefois, conformément au décret n°2014-1039 du 13 mars 2014, le titulaire du marché peut demander l’actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation de l’offre financière et celle de notification du marché ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’étude dépasse le délai de validité de l’offre. La base de l’actualisation et les modalités de son calcul est donné par la formule suivante:

M=M0x (1+5%x [(Di-D0)-120]/365)

M0: Montant de la prestation à la date de remise de l’offre financière en HTVA;

M: Montant actualisé de la prestation en HTVA;

D0: Date du lendemain de la date limite de remise des offres;

Di: Date de l’ordre du Jour ou de la notification du marché;

5%: Taux d’inflation annuel;

120: Nombre de jours de validité de l’offre comptabilisé à partir du lendemain de la date limite de remise des offres

A cet effet, le titulaire du marché devra présenter à la commune dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de la notification de la commande ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’exécution une demande écrite dans laquelle il indique le montant de l’actualisation requis, les bases et les indices ayant servis à sa détermination. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

## Evaluation des offres

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offre la moins disante toutes taxes comprises, et qui répond aux critères d’éligibilité, de qualification requis et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous. Si l’offre la moins disante s’avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

1. Le bureau d’études ou le groupement mettra à la disposition une équipe confirmée qui devra comporter au moins les membres suivants:
* Un ingénieur diplômé spécialisé en génie civil ou route ou VRD;
* Un ingénieur diplômé spécialisé en électricité;
* Un ingénieur spécialisé en hydraulique;
* Deux sous-traitants :
	+ Unesociété géotechnique agréée dans l’activité : Sondage Géotechniques : SG-Catégorie unique;
	+ Un géomètre agréé inscrit sur la liste récente du Ministère de l’Equipement, de l’Habitat et de l’Aménagement du Territoire.

Le prestataire pourra mobiliser des ressources humaines supplémentaires s’il le juge nécessaire.

1. Les membres de l’équipe doivent justifier les expériences suivantes:
* Pour la spécialité génie civil ou VRD ou route: Elaborer des études techniques de trois (03)projets similaires et de complexité comparable d’un montant supérieur ou égale à (Insère le coût prévu de la composante VRD du projet)en dinars tunisiens au cours des cinq (05) dernières années;
* Pour la spécialité électricité: Elaborer des études techniques de trois (03) projets similaires et de complexité comparable d’un montant supérieur ou égale à (Insère le coût prévu de la composante Eclairage du projet) en dinars tunisiens au cours des cinq (05) dernières années;
* Pour la spécialité hydraulique: Elaborer des étudesde trois (03) projets similaires et de complexité comparable d’un montant supérieur ou égale à (Insère le coût prévu de la composante Drainage des eaux pluviales du projet) en dinars tunisiens au cours des cinq (05) dernières années;
* Pour le géomètre: il doit avoir réalisé trois projets d’un coût supérieur ou égale à (Insère le coût prévu de la composante VRD du projet).

Pour la référence, le soumissionnaire doit présenter les attestations ou toutes pièces justifiant la réalisation ou la participation à ces études (bon de commande, ordre de service, PV de réunion…).

On considère par « projet similaire »: Les projets de route, de drainage d’eau pluviales, d’assainissement, de réhabilitation de quartiers ou les projets de mise en œuvre de VRD.

## Procédure de passation de marche

Le soumissionnaire provisoirement retenu recevra une notification à son adresse officielle mentionnée dans **l’acte d’engagement (la soumission)**. Il devra dans les jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché et, en particulier remettre le marché dûment rempli et signé.Dans le cas où le soumissionnaire n'aurait pas rempli ses obligations, le choix de celui-ci pour la réalisation de l’étude pourra être simplement annulé sans qu'il ait droit à aucun recours. La commune prendra toutes les dispositions réglementaires à son encontre.

Une fois le marché est approuvé, le titulaire doit constituer sa caution définitive dans les vingt (20) jours suivant la notification. Il doit aussi s'acquitter des frais de droits d'enregistrement du marché et ce en application de la réglementation en vigueur.

Le soumissionnaire retenu devra, après signature du marché et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage de l’étude dès réception de l'ordre de service de la communel’invitant à commencer l’étude.

## Adresse

L’adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Adresse: (Insère l’adresse)

Mr/Mme (Insère le nom du responsable)

Téléphone: (Insère le numéro de téléphone)

Télécopieur  (Insère le numéro de télécopieur)

E-mail: (Insère l’adresse e-mail)

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fait à** ........................, **le**……......................................(Signature et cachet du Consultant) |

#  CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## Préambule

Entre les soussignées:

La commune de (Insère le nom de la commune), représentée par son Maire (Insère le nom du Maire),désignée ci-après par le terme **Maître d’Ouvrage** ou **la commune**.

D’une part,

Et le bureau d’études ou le mandataire du groupement ……………………………………………., Matricule fiscal ………………………………………..…. chargé de l’exécution de l’étude, désignée ci-après par le terme Bureau d’Etudes ou Consultant, représenté par son gérant ou son chef de file ……………………..……………………

D’autre Part.

## Objet de l’appel d’offres

Le présent appel d’offres a pour objet la désignation d’un prestataire qui aura pour mission l’étude et le suivi en vue de bien mener la conception et la mise en œuvre du projet de réhabilitation du Quartier (Insère le nom du quartier)dans la commune (insère le nom de la commune) pour un coût prévisionnel estimé à (Insère le coût du projet) en dinars tunisiens. L’étude englobe aussi les études topographiques et géotechniques.

Le coût prévisionnel des différentes composantes du projet est comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Composante** | **Coût estimé (DT)** |
| Voirie |  |
| Trottoir |  |
| Assainissement Eaux Usées |  |
| Drainage des Eaux Pluviales |  |
| Eclairage Public |  |
| Autres |  |
| **TOTAL** |  |

## Cadre réglementaire

Le présent marché est soumis à l'ensemble des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en Tunisie et notamment:

* au décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 tel que complété et modifié par les textes subséquents portant la réglementation en vigueur applicable aux marchés publics
* au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics d’études approuvé par arrêté de M le premier ministre le 11 Octobre 1994, en ce qui concerne tous les articles non abrogés par les décrets susvisés ou par la présente convention. http://www.marchespublics.gov.tn/onmp/upload/documents/CCAG\_Etudes.pdf
* à toute réglementation régissant les domaines suivant:
	+ - domaine social et sanitaire;
		- domaine fiscal.
* aux règles de l'Art et aux normes en vigueur.

## Pièces Contractuelles

**L**es pièces contractuelles du marchésont:

* L’Acte d’engagement (soumission) –Annexe 4;
* La Déclaration d’engagement – Annexe 3;
* Le bordereau des Prix et lesous détail des prix– Annexes5 et 6;
* Le CCAP – Section III;
* Les Termes de références (TDR) –section IV

En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces du marché, ce sont les dispositions de la pièce portant numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui primeront les autres. Cependant en cas d’erreurs de prix, ce sont les prix en toutes lettres du bordereau des prix qui feront foi.

## Caractère des Prix

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée d’exécution du marché, et ne pourront varier en aucune manière après la conclusion du marché.

Le présent marché est passé sur bordereau des prix forfaitaires. Les prix unitaires du présent marché sont des prix forfaitaires. Ils comprennent toutes les dépenses du bureau d'études sans exception en vue de réaliser la totalité des prestations prévues au présent marché, le bénéfice ainsi que tous droits, impôts, taxes sauf TVA, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses et toutes les sujétions qui sont la conséquence nécessaire, directe et indirecte à la réalisation de l'ensemble de l'étude objet du présent marché.

## Impôts et Taxes

Le Consultant se conformera aux lois et textes en vigueur en Tunisie concernant les impôts, taxes, etc.…Il doit indiquer, dans son offre, les montants hors taxes et toutes taxes comprises.

## Cautionnement definitif

Le Bureau d’études devra parfaire le montant de son cautionnement définitif égal à 3% du montant TTCde son offre ou fournir une caution bancaire correspondante dans un délai de vingt (20) jours à partir de la notification du marché.

Le cautionnement définitif est restitué ou la caution qui le remplace libérée dans un délai de quatre mois après approbation des études par le Maître d’Ouvrage.

## Délais de réalisation de la Prestation

La mission globale du titulaire démarrera le lendemain de la réception de l’ordre de service et s’achèvera à la réception définitive des travaux.

Le délai global d'exécution de l’étude est de soixante (60) jours calendaires(y compris les délais de réalisation des études topographiques et géotechniques), non compris les délais d'approbation des dossiers par le maître d’ouvrage et les concessionnaires.

L'approbation de l'étude se fera en trois temps : Dans un premier temps approbation de l’Avant-projet sommaire puis de l’Avant-projetDétaillé et enfin approbation du Dossier D’Appel d’Offres. Le délai maximum d’approbation de chaque phase de l’étude par le maître d’ouvrage est fixé à un (01) mois.

Le bureau d’étude présentera les documents conformément au calendrier suivant:

***Etape 1:L’élaboration de l’étude d’avant-projet sommaire APS (Rapport et plan)***

APS Version minute:Vingt(20)Jours calendaires à partir de la date de l’ordre de service de commencement des études.

*Tous les dossiers en version minute seront soumis en trois (03) exemplaires et une (01)copie électronique pour approbation comportant le fichier de points topographiques au format exigé par le Maître d’ouvrage(*fichier .dwg ou dxf  et/ou fichier ascii .txt. ou facilement compatible) *avec les points définis en PXYZD.*

APS Version définitive: dix (10) Jours calendaires à partir de la date de réception des observations des services de la commune concernant l’APS minute.

*Après la prise en compte des différentes observations, le bureau d’études fournira les dossiers en version définitive six (06) exemplaires et une (01) copie électronique (rapports et plans).*

***Etape 2:L’élaboration de l’étude d’avant-projet détaillé APD (Rapport et plan)***

APD Version minute: Quinze(15)Jours calendaires à partir de la date de l’ordre de service de commencement de cette phase.

NB :Le Bureau d’études établira la liste de Tri afin de déterminer la catégorisation du projet, et conformément au Manuel Environnemental et Social, la liste de tri sera signée et validée par la commune.

*Tous les dossiers en version minute seront soumis en trois (03) exemplaires et une (01)copie électronique pour approbation comportant le fichier de points topographiques au format exigé par le Maître d’ouvrage(*fichier .dwgou dxf  et/ou fichier ascii .txt. ou facilement compatible)*avec les points définis en PXYZD.*

APD Version définitive: Quinze (15) Jours calendaires à partir de la date de réception des observations des services de la commune concernant l’APD minute.

*Après la prise en compte des différentes observations, l’approbation des études par les différentes concessionnaires, et l’introduction des recommandations et exigences émises par les études environnementales, le bureau d’études fournira les dossiers en version définitive six (06) exemplaires et une (01) copie électronique (rapports et plans).*

***Etape 3: L’élaboration des dossiers d’appel d’offre DAO***

DAO Version minute: La version minute du dossier DAO sera remise dans un délai ne dépassant pas Dix (10)Jours calendairesaprès réception de l’ordre de service de préparation du dossier d’appel d’offres DAO.

*Le DAO minute sera soumis en trois (03) exemplaires et une (01)*copie *électronique pour approbation.*

DAO version définitive: la version définitive du DAO sera remise dans un délai decinq(05) Jours à compter de la date de réception des observations des services de la commune concernant le DAO.

*Après la prise en compte des différentes observations, le bureau d’études fournira le document définitif en dix (10) exemplaires et une (01)copie électronique.*

**NB: Le bureau d’études est chargé d’assister la commune dans la préparation des réponses aux demandes d’éclaircissement ou de renseignements concernant l’appel d’offres ou les documents y afférents présentés par les soumissionnaires et dans l’évaluation technique des offres;**

***Etape 4: Edition du marché des travaux***

Après sélection de l’entreprise chargée des travaux, le bureau d’études sera chargé de l’établissement du marché sur la base de l’offre retenue par la commune dans la limite de l’enveloppe allouée en six (06) exemplaires. Il devra apporter les éventuelles corrections nécessaires.

Les frais d’édition et de reproduction de ces documents sont à la charge du bureau d’études à concurrence des quantités arrêter par le présent marché.

***Etape 5: Suivi et contrôle des travaux***

En fonction de l’avancement des travaux et sur demande de la commune, le bureau d’études doit effectuer des visites du chantier, assister les réunions techniques avec l’entreprise, rédiger les PVs, et assister à la réception provisoire et définitive des ouvrages exécutés par l’entreprise.

Le nombre des visites est estimé àtrente (30)visites. *(Le nombre de visites peut être calculé comme suit : (durée des travaux en jours /7) + 10)*.

La notification de l’ordre de service de chaque étape est adressée au bureau d’études soit par envoi recommandé, soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d’envoi de manière certaine.

## Honoraire

Le montant total du marché en TTCs’élève à : (en toutes lettres) ……………………..…………………………..

…………………………………………………………………………………………………………….……………………………………. DT

(en chiffre) …………………………………………….. DT.

## Mode de règlement des prestations

* Les travaux topographiques et géotechniques seront payés au Bureau d’études à la validation par le maître d’ouvrage de la phase APD, et après présentation des justificatifs de paiement des sous-traitants.
* Le reste des études sera payé comme suit :
	+ 15 % du montant de la mission élaboration desétudespayable à l’achèvement de l’APS;
	+ 25 % du montant de la mission élaboration des études payable à l’achèvement de l’APD
	+ 30 % du montant de la mission élaboration des études, payable à l’achèvement du DAO;
	+ 30% du montant de la mission élaboration des études, payable au cours de la phase Suivi et Contrôle, en fonction de l'avancement des travaux au prorata des montants décomptes provisoires;
	+ 90% du coût des visites sur chantier réellement effectuées, conformément au bordereau de prix, en fonction de l’avancement des travaux et sur demande du bureau d’études;
	+ 10% du montant globale après la réception définitive des travaux.

Les paiements se feront, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l’Acte d’engagement (soumission).

## Pénalités de retard

Une pénalité sera appliquée, sans mise en demeure préalable, en cas de dépassement des délais de livraison.

Le titulaire du marché subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes:

* 1/1000ème du montant de la mission « élaboration des études » par jour calendaire de retard.
* Le montant de cette pénalité sera plafonné à cinq pourcent (5%) du montant de la mission « élaboration des études ».

## AutresPénalités

Outre les pénalités de retard, le bureau d’études est passible de sanctions financières dans les cas suivants :

* Si le bureau d’études n’assiste pas à une réunion fixée par un planning arrêté en commun accord ou suite à une convocation écrite du maître d’ouvrage : une pénalité de 100DT par absence lui sera appliquée.
* Si le bureau d’études n’assiste pas à une séance de réception d’un ouvrage, suite à une convocation écrite du maître d’ouvrage, une pénalité de 120 DT par absencelui sera appliquée.
* Si le bureau d’études ne remet pas au maître d’ouvrage un rapport d’avancement des travaux dans les délais ou un PV de réunion, une pénalité de 100 DT lui sera appliquée par jour de retard.
* Si au lendemain de l’adjudication, une différence de plus de 15 % est constatée entre les prévisions du dossier C et le résultat d’adjudication, elle donne lieu à une sanction financière égale à 5% de la mission « élaboration des études » sauf si le bureau d’études en aura démontré le caractère anormal.
* Si lors de l’établissement du décompte définitif, une différence de plus de 15% entre le montant des travaux et le résultat de l’adjudication est constatée, elle donne lieu à une sanction financière égale à 5% de la mission « Suivi et Contrôle »ne seront pas pris en compte les augmentations ordonnées par le maître d’ouvrage.

## Arrêt de l’étude

Le Maître d’ouvrage se réserve le droit de se limiter à une phase quelconque ou d'arrêter l’étude à n'importe quelle phase sans que le bureau d’études ne puisse se prévaloir d'aucun droit, d'indemnisation ou de rémunération, et ce par simple préavis écrit.

Toutefois, Le Maître d’ouvrage réglera au bureau d’étudesla totalité des sommes dues à la date de l'arrêt. Le paiement ne tiendra compte que des prestations de la dernière mission réalisée conformément au Sous Détail de Prix, et dans ce cas le bureau d’étudesest tenu de présenter au Maître d’ouvrage les justificatifs nécessaires.

## Force Majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l’inexécution de leurs obligations en cas de survenance d’un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l’exécution du Contrat. En cas de survenance d’un cas de force majeure le Contrat sera suspendu jusqu’à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Au cas où l’une des parties verrait l'exécution de ses obligations affectée par un cas de force majeure, il devra notifier à l’autre partie l’incident ou la survenance du cas de force majeure. Ladite notification devra faire état des éléments constitutifs du cas de force majeure et doit être faite dans les quatorze (14) joursqui suivent la date à laquelle la partie concernée a eu (ou supposée avoir eu) connaissance de l'incident ou des circonstances qui forment la force majeure.

## Assistance au Maître d’Ouvrage

La commune peut faire appel à d’autres bureaux d’études spécialisés ou personnes physiques afin de lui porter assistance durant toute la période de mise en œuvre du projet (dès le lancement des études jusqu’à la réception définitive des travaux).

Le bureau d’études est appelé à coopérer avec les assistants techniques désignés par le Maître d’Ouvrage et à leurfournir les informations et les documents nécessaires pour mener à bien leurs tâches.

## Enregistrement

Les frais d'enregistrement du marché seront à la charge du bureau d’études.

## Nantissement

Leprésent marché sera admis à bénéficier du nantissement suivant la législation en vigueur.

## Assurance

Le bureau d’étudesdoit souscrire à une assurance dont il lui reviendra d’assumer les coûts sans que la responsabilité de la Commune et/ou du projet ne soit recherchée à cet effet. En tout état de cause, le bureau d’études est seul responsable des dommages causés aux tiers par ses propres négligences ainsi que des omissions faites dans l’exécution des tâches décrites dans le présent marché. Par conséquent la Commune et/ou le projet ne seraient en aucun cas être tenus responsable.

## Règlement des litiges

Toute contestation ou litige entre les deux parties qui ne pourrait être réglée à l’amiable, seront soumise devant les juridictions compétentes.

## Resiliation

Si une défaillance est dûment constatée dans l'exécution d'une mission ou au cas où le bureau d’étudesne remplit pas ses obligations, le Maître d’Ouvrage le mettrait en demeure, par lettre recommandée, d’y satisfaire dans un délai de quinze (15) jours.

Passé ce délai, le Maître d’Ouvrage pourra résilier purement et simplement le marché ou faire exécuter les prestations objet de ce marché, suivant le procédé qu’il jugerait utile, aux frais du bureau d’études.

## Entrée en vigueur

Le présent marché entre en vigueur dès la notification de l’ordre de service au bureau d’études retenu, après l’approbation de la commission des marchés compétente.

## Domiciliation de Remboursement

Tous remboursements, paiements de caution, de garantie ou autres ainsi que tous paiements d'assurances auxquels le Promoteur aurait droit seront effectués au crédit du compte spécial pour le fonds de disposition.

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet du Maire) | **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet du Consultant) |

# TERMES DE REFERENCES

## Préambule

Les présents termes de référence sont applicables pourl’étude et le suivi des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le quartier de (Insère le nom du quartier) dans la commune de *(insère le nom de la commune)*.

La communeest la personne morale pour le compte de laquelle est réaliséle projet*(insère le nom du projet).* Elle sera désignée par le terme **« Maître d’ouvrage ».**

La mission objet de ces termes de référence sera confiée par la commune au bureau d’études ou un groupement de consultants.LeConsultant ou le bureau d’études chargé de réaliser les études sera désigné par le terme**«bureau d’études».**

## Objet de l’etude

La présente étude consiste en l’étude technique détaillée et le suivi de la réalisation des travaux de réhabilitation du quartier *(insère le nom du quartier)*dans la commune.

Les différentes composantes du projet sont présentées à titre indicatif, dans le tableau suivant:

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Composante** | **Nature** | **Longueur** | **Surface** | **Quantité** |
| 1 | Voirie | BicoucheTri coucheBéton BitumineuxEnrobéAutres (à préciser) | …………………..…………………..…………………..…………………..………………….. | …………………..…………………..…………………..…………………..………………….. | ………………….. |
| 2 | Trottoirs | Autobloquant,Chape arméepierre tailléAutres (à préciser) | …………………..…………………..…………………..………………….. | …………………..…………………..…………………..………………….. | ………………….. |
| 3 | Drainage des eaux pluviales | Fossé en terreFossé bétonnéBuseDalotAutres (à préciser) | …………………..…………………..…………………..…………………..………………….. | ………………….. | ………………….. |
| 5 | Assainissement | Boîte de branchementRegards de visiteConduites en PVCAutres (à préciser) | …………………..………………….. | ………………….. | …………………..…………………..………………….. |
| 6 | Eclairage public | Poste de transfoCandélabrePoteau BAPPoteau FRFAutres (à préciser) | ………………….. | ………………….. | …………………..…………………..…………………..…………………..………………….. |

## Decomposition de la Mission

La mission octroyée par la commune au bureau d’études se déroule durant les phases suivantes et l’ordre chronologie ci-dessous:

1. Phase 1:Avant-projet Sommaire (APS);
2. Phase 2:Avant-projet Détaillé (APD);
3. Phase 3:Dossier d’Appel d’offre (DAO);
4. Phase 4:Edition du marché des travaux;
5. Phase 5: Suivi et contrôle des travaux.

Cette étude aboutira à la conclusion d’un marché pour la réalisation des travaux suite à la mise en concurrence des entreprises.

* **L’élaboration des études techniques et du dossier DAO**: l’étude devra présenter tous les dessins d’exécution et de détails (plans, tracés, profils, coupes, etc.) nécessaires et indispensables à la définition des travaux à exécuter.

Conformément au Manuel Environnemental et Social, le bureau d’études établira le Tri du Projet afin de déterminer sa catégorie (A, B ou C). Il est appelé à coordonner avec les prestataires des études Environnementales &Sociales (étude d'impact et PGES), et en tenir compte lors de l’établissement de son APS version définitive et du DAO.

Le bureau d’études assisteraaussi la commune dans la préparation des réponses aux demandes d’éclaircissement ou de compléments présentés par les soumissionnaires et dans l’évaluation technique des offres.

* **Le contrôle et le suivi des travaux**: Le bureau d’études sera responsable des prestations visant à assurer le déroulement normal des travaux et minimiser les problèmes qui pourraient surgir en cours d’exécution.

## Consistance de la Mission

### 4.1 Etude d’Avant Projet Sommaire (APS)

Cette phase de la mission a pour objet de :

* Préciser la composition générale du projet ;
* Proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;
* Préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
* Etablir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux ;
* Proposer une ou plusieurs solutions traduisant la composition du programme fonctionnel et détailler les dispositions générales techniques envisagées ;
* Indiquer les durées prévisionnelles de réalisation
* Etablir une estimation provisoire prévisionnelle des travaux des différentes solutions étudiées.

#### 4.1.1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DU QUARTIER

En conformité avec les besoins identifiés auprès des responsables locaux et sur les sites, ainsi que des documents d’urbanisme, le bureau d’études présentera un diagnostic du quartier. Celui-ci portera notamment sur les aspects suivants:

* **La Population**: nombre total des habitants, les ménages, les activités, les catégories socioprofessionnelles, les revenus médians et moyens ;
* **L’Habitat**: nombre de logements, typologie et équipements des logements, densité nette de logement à l'hectare, statut d’occupation des logements, .... ;
* **Les Equipements**: commerces, établissements publics ou privés, industriels, scolaires, hospitaliers, sportifs, religieux, etc. ;
* **L’Infrastructure de base:**
	+ **la voirie:** (configuration et état de la voirie du quartier,accessibilité du quartier à la ville);
	+ **l’assainissement**: avis de l'ONAS sur l’état du réseau et des branchements, reconnaissances des réseaux existants pour le calage des ouvrages projetés, possibilité de raccordement au réseau existant, salubrité du quartieret le point de rejet final;
	+ **le niveau de desserte et état des réseaux**: réseau de drainage, réseau d’eau potable, éclairage public, électricité, téléphonie, fibre optique;

Le bureau d’études établira un rapport récapitulant l’état de l’infrastructure actuelle du quartier, il identifiera ses besoins et réalisera le dossier technique d’exécution de la variante retenue.

En l’absence d’un plan d’aménagement urbain, le bureau d’études prendra toutes les dispositions nécessaires pour une future intégration facile des ouvrages et des infrastructures projetés. Il fera appel à un urbaniste si nécessaire, sans pourtant changer son offre financière.

#### 4.1.2 DEFINITION D’UN PROGRAMME D 'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE

A l’issue du diagnostic,et après concertation avec la commune, le bureau d’études présentera un programme d`aménagement dans la limite de l'enveloppe allouée au projet en vue de satisfaire les besoins prioritaires.

#### 4.1.3ETUDES TOPOGRAPHIQUES

Ces travaux consistent à réaliser les levés topographiques de toute la zone de l’étude telle que délimitée dans le plan de situation joint à l’appel d’offres.

Le bureau d’études entreprendra un levé topographique de détail au format du point PXYZD (P: le numéro du point et D étant la description brute du point ou le code qui permet d’identifier le point en plus de sa position) de toute la zone de l’étude.

Le plan coté au 1/500éme doit comporter toutes les indications topographiques relatives aux:

* La Voirie: L’emprise des levés pour la voirie est définie par la largeur des voies concernées augmentée d’une sur-largeur de 10 m de part et d’autre au niveau des voies d’intersection. La densité minimale des points côtés est de 300 points à l’hectare;
* Les réseaux divers: Réseau d’assainissement des eaux usées, des eaux pluviales, réseau électrique et éclairage public, réseau téléphonique, réseau d’alimentation en eau potable, tous les ouvrages (regards, buses, dalots, fossés, etc…) en indiquant leurs dimensions et toutes autres détails techniques (cotes fil d’eau, section hydraulique, etc..) et tous les points singuliers;
* Les Constructions existantes:Côtes et localisation de la totalité des logements et des équipements riverains (local commercial, école, lot non bâti, etc.…) avec relevé détaillé au niveau des seuils;
* Limites des lots (limites naturelles, clôtures,…..) ou à défaut la délimitation du bâti;
* Des informations seront recueillies auprès des services compétents sur leur existence.

#### 4.1.4. ETUDES GEOTECHNIQUES

Le bureau d’études procédera aux reconnaissances et investigations géotechniques en vue d’identifier la nature et la qualité des sols en place. Il est appelé à effectuertrois (03) sondages proposés par lui-même et approuvés par la commune.

Les échantillons prélevés lors des sondages devront être soumis aux essais géotechniques suivants:

* Analyse granulométrie;
* Indice de plasticité;
* Equivalent de sable;
* Essai CBR.

Les essais seront exécutés par un laboratoire agrée et approuvé par la commune, ils sont entièrement à la charge du bureau d’études etsous sa responsabilité

#### 4.1.5-CONTENU DU DOSSIER D’AVANT PROJET SOMMAIRE:

Le dossier comprendra:

* La description de la situation existante;
* La description et la comparaisondes différentes variantes d’aménagement préconisées;
* Les coûts estimatifs sommairespour chaque variante;
* Les plans: Il s`agit des plans descriptifs des différentes variantes envisagées.

### 4.2. Etude d’Avant Projet Détaillé (APD)

Cette phase de la mission consiste en le développement de la solution technique retenue lors de la phase précédente.

Le dossier comprendra:

* Un résumé de l’Avant-projet sommaire ;
* La description détaillée de la variante retenue en indiquant les ouvrages à réaliser pour chaque voie, les justificatifs nécessaires et les diverses notes de calcul;
* Une étude hydrologique si nécessaire avec toutes les notes de calcul soumise à l’approbation de la commune ;
* Les coûts estimatifs détaillés par composante et par voie (dans la limite de l’enveloppe allouée au projet);
* Le planning d’exécution des travaux ;
* Les moyens humains et matériels nécessaires que l’entreprise devra mettre à la disposition du chantier ;
* L’approbation des dossiers d'exécution par les concessionnaires et les divers intervenants (ONAS, STEG, DHU ….). (Le bureau d’études veillera à l'obtention des différentes approbations avant les délais de remise de l’A.P. D minute) ;
* Les plans d’exécution : Il s`agit des plans avec détails de réalisation approuvés par les services compétents et permettant la réalisation des ouvrages programmés.

#### 4.2.1 IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le bureau d’études est tenu d’identifier d’une manière précise et exhaustive les dispositions de la réglementation environnementale et sociale applicables au projet, notamment l’établissement du "tri du projet" et sa catégorisationdans l’une des catégories (A; B ou C) indiquant ainsi la nécessité de la réalisation d’une étude d’impact environnemental et social ou d’un plan de gestion environnementale et sociale ou seulement de l’intégration des conditions de gestion environnementale et sociale des activités de construction dans le DAO et le marché des travaux, et ce conformément aux exigences du Manuel Environnemental et social.

Le Maître d’ouvrage pourrait ordonner la suspension momentanée de l’étude à la phase APD provisoireafin de permettre la réalisation de l’Etude d’impact environnemental et social ou un plan de gestion environnementale et sociale.

#### 4.2.2-CONTENU DU DOSSIER D’AVANT PROJET DETAILLEE*(sélectionner les études requises)*:

Le dossier comprendra:

* Un résumé de l’Avant-projet sommaire ;
* La description détaillée de la variante retenue en indiquant les ouvrages à réaliser pour chaque voie, les justificatifs nécessaires et les diverses notes de calcul. L’accessibilité des voies aux personnes fragiles et la sécurité routière (ralentisseurs de vitesse, signalisations verticales et horizontales), les aires de stationnement et de parking doivent être prises en compte par l’étude;
* Une étude hydrologique si nécessaire avec toutes les notes de calcul soumise à l’approbation de la commune en précisant les périodes de retour prises en compte;
* Les coûts estimatifs détaillés par composante et par voie;
* Le planning d’exécution des travaux;
* Les moyens humains et matériels nécessaires que l’entreprise devra mettre à la disposition du chantier;
* l’approbation des dossiers d'exécution par les concessionnaires et les divers intervenants (ONAS, STEG, DHU ….). Le bureau d’études veillera à l'obtention des différentes approbations avant les délais de remise de l’APD minute;

Les délais d'approbation ne font pas partie des délais contractuels de la phase APD minute.

* Les plans d’exécution: Il s`agit des plans avec détails de réalisation approuvés par les services compétents et permettant la réalisation des ouvrages programmés.

**Voirie:**

* Tracé en plan de la voirie au 1/500ème sur fond de plan côté avec indication de la largeur d'emprise, et éventuels détails des points singuliers;
* Profils en travers types des différentes voies projetées avec éléments et structure du corps de chaussée;
* Profils en long des voies et des passages piétonniers;
* Dessin de détail des divers ouvrages(ronds-points, ralentisseurs de vitesse, signalisation verticale et/ou horizontales, accessibilité à la voirie, stations de bus, etc..);
* Plan de drainage de la voirie (Echelle:1/500éme);
* Plan d'occupation du sous-sol (Echelle:1/500éme).

**NB** : Pour le dimensionnement de la chaussée, le Bureau d’études tiendra compte de l'analyse du trafic, des charges par essieu, de la répétition des essieux et de leur nombre total estimé pendant toute la durée de vie de la chaussée ainsi que des résultats de l'étude géotechnique pour déterminer, selon une méthode approuvée et en fonction de la qualité des matériaux disponibles, la constitution du corps de chaussée à adopter pour chaque voie.

Si nécessaire, plusieurs variantes faisant appel à des matériaux différents seront étudiées, pour arriver à une solution économiquement intéressante.

Dans les zones inondables, la chaussée sera mise hors d'eau. Cependant, le Bureau d’études veillera à ce que la hauteur de remblai soit minimisée pour tenir compte de la sécurité des usagers, voire étudier la possibilité de « coller » la chaussée au sol si la qualité des matériaux le permet.

II sera procédé au calcul des cubatures des matériaux constituant le corps de chaussée. Les zones d'utilisation de chaque carrière seront bien définies compte tenu de la distance qui sépare les gisements, la puissance de ceux-ci et les techniques de mise en œuvre.

**Assainissement:**

* Tracé en plan du réseau projeté y compris l’implantation des regards, des boîtes de branchement, des éventuelles stations de pompage et autres ouvrages avec indication des différentes côtes de calage (Echelle 1/500éme);
* Profils en long du réseau projeté;
* Plan des détails d’exécution de l’ensemble des ouvrages;
* Tous les plans de détails d’exécution de l’ensemble des ouvrages nécessaires à la bonne exécution du réseau projeté.

**Drainage des eaux pluviales (étude hydrologique):**

* Plan de délimitation des bassins versants;
* Tracé en plan du réseau projeté y compris l’implantation des regards, des regards à grilles, bassin d’orage et autres ouvrages avec indication des différentes côtes de calage (Echelle: 1/500éme);
* Etude hydrologique avec toutes les notes de calcul soumise à l’approbation de la commune en précisant les périodes de retour prises en compte ;
* Profils en long du réseau projeté;
* Plan des détails d'exécution de l’ensemble des ouvrages;
* Tous les plans de détails d’exécution de l'ensemble des ouvrages nécessaires à la bonne exécution du réseau projeté.

**Eclairage public:**

* Tracé en plan du réseau projeté ;
* Tous les plans de détails d’exécution de l’ensemble du réseau ;
* Calcul de chute de tension et dimensionnement des ouvrages;
* Mémoire descriptif comprenant les Calculsd’éclairement, des conducteurs ;
* Carnet de piquetage ;
* Plan de piquetage.

**NB**: Ce dossier, qui doit être approuvé par la STEG, doit tenir compte de la circulaire n°54 en date de 29/10/2001 du Ministère de l’Intérieur et du Développement Local relative à la rationalisation de la consommation de l’énergie et l’utilisation des techniques économiques de l’énergie.

### 4.3Dossier de l’appel d’offres(sélectionner les études requises)

Après la validation de la phase APD de l’étude technique en sa version définitive, le bureau d’études entamera l’élaboration du Dossier d’Appel d’Offres des travaux en conformité avec les travaux prévus dans le projet détaillé en spécifiantles listes du personnel et du matériel minimum nécessaires pour l’exécution des travaux, un planning détaillé pour l’exécution des travaux, le planning financier et toute autre information indispensable au bon suivi du projet.

L’ensemble des mesures environnementales et sociales définies (Etude d’impact dans le cas où le projet est classé dans la catégorie B ou le PGES dans le cas où le projet est classé dans la catégorie B ou les conditions générales de gestion environnementales des activités de construction dans le cas où le projet est classé dans la catégorie C) doivent être intégrées dans le DAO sous forme de clauses environnementales spécifiques qui doivent être prises en considération et respectées par l’entreprise des travaux.

Le bureau d’études remettra un Dossier d’Appel d’Offres pour la réalisation des travaux conformément à la législation en vigueur notamment le décret N°1039 du 13 mars 2014 tel que modifié et complété par le décret n° 416 du 11 mai 2018.Le dossier d’appel d’offres doit permettre le passage par le système d’achat public en ligne TUNEPS.

Les pièces listées ci-dessous sont destinés à faire partie du Dossier d’Appel d’Offres des travaux établis sur la base du programme d’intervention prioritaire.

* L’Acte d’engagement (la soumission);
* Le Cahier des Conditions d’Appel d’Offres et Procédures de Passation des Marchés;
* Le Cahier des ClausesAdministratives Particulières (CCAP);
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);
* LeBordereau des prix unitaires;
* Le Détail estimatif;
* Tous les plans, dessins et détails d’exécution des travaux.

Il s’agit des plans avec détails de réalisation approuvés par les services compétents et permettant la réalisation des ouvrages programmés.

**Voirie:**

* Tracé en plan de la voirie au 1/500ème sur fond de plan côté avec indication de la largeur d'emprise, et des éventuels détails des points singuliers;
* Profils en travers types des différentes voies projetées avec éléments et structure du corps de chaussée;
* Profils en long des voies et des passages piétonniers;
* Dessin de détail des divers ouvrages;
* Plan de drainage de la voirie (Echelle:1/500éme);
* Plan d'occupation du sous-sol (Echelle: 1/500éme),

**Assainissement:**

* Tracé en plan du réseau projeté y compris éventuellement l’implantation des regards, des boîtes de branchement et autres ouvrages avec indication des différentes côtes de calage (Echelle 1/500éme);
* Profils en long du réseau projeté;
* Plan des détails d’exécution de l’ensemble des ouvrages,
* Tous les plans de détails d’exécution de l’ensemble des ouvrages nécessaires à la bonne exécution du réseau projeté.

**Drainage des eaux pluviales (étude hydrologique):**

* Plan de délimitation des bassins versants;
* Tracé en plan du réseau projeté y compris éventuellement l’implantation des regards, des regards à grilles et autres ouvrages avec indication des différentes côtes de calage (Echelle: 1/500éme);
* Profils en long du réseau projeté;
* Plan des détails d'exécution de l’ensemble des ouvrages ;
* Tous les plans de détails d’exécution de l'ensemble des ouvrages nécessaires à la bonne exécution du réseau projeté.

**Eclairage public:**

* Tracé en plan du réseau projeté ;
* Tous les plans de détails d’exécution de l’ensemble du réseau ;
* Calcul de chute de tension et dimensionnement des ouvrages;
* Mémoire descriptif comprenant les Calculsd’éclairement, des conducteurs ;
* Carnet de piquetage ;
* Plan de piquetage.

**NB**: Ce dossier, qui doit être approuvé par la STEG, doit tenir compte de la circulaire n°54 en date de 29/10/2001 du Ministère de l’Intérieur et du Développement Local relative à la rationalisation de la consommation de l’énergie et l’utilisation des techniques économiques de l’énergie.

**Le bureau d’études fournira un dossier confidentiel « C » qui contiendra une estimation sur la base du détail estimatif du Dossier d’Appel d’offres.**

### 4.4 Suivi et contrôle des travaux

Une fois que le marché des travaux est attribué à l’entreprise, la commune notifieraau bureau d’études le démarrage de la phase suivi et contrôle technique, administratif et financier du projet.

Le bureau d’études est tenu de suivre et contrôler la mise en œuvre des travaux dans le respect des coûts, du délai et de la qualité attendus. Ilaura toutes les obligations à caractère technique, administratif et financier nécessaires à la réalisation des travaux selon les meilleures pratiques de l’ingénierie. Il établira un:

1. Rapport mensuelsynthétique:à remettre le 1erjour ouvrable de chaque mois. Il décrira la situation au mois concernéde l’état des travaux, équipements, matériels, personnel, les problèmes rencontrés et les solutions adoptées et proposera un plan d’action du prochain mois ;
2. Rapport trimestrielselon le modèle joint au dossier d’appel d’offres :à remettre le 1er jour ouvrable de chaque mois.Il contiendra des informations sur les dépenses encourues, l’estimation du coût des travaux qui restent à réaliser et du coût révisé du projet, les informations sur la disponibilité des fonds, l’état d’avancement, la programmation et l’exécution des activités, l’analyse des écarts, les problèmes rencontrés et les solutions envisagées.

***Préparation des travaux:***

* Examiner et viser les plans d’exécution et tout autre document technique fournis par l’entreprise dans le cadre du marché de travaux, notamment le calendrier d’exécution et le planning financier, afin de délivrer le « Bon pour exécution »;
* Examiner les dispositions générales proposées par l’entreprise concernant les installations de chantier,
* Réceptionner l’installation du chantier ;
* Assurer la coordination et le suivi de l’ensemble des travaux ;
* S’assurer que l’entreprise ait les autorisations nécessaires des différents concessionnaires.

***Exécution des travaux***

* Veiller à l’exécution des travaux par l’entreprise conformément aux dispositions du contrat et des règles de l’art ;
* Vérifier l’implantation des axes des voies, des réseaux de drainage et d’assainissement, des poteaux et des différents ouvragesafin de s’assurer de la conformité des travaux à l’alignement, aux élévations et aux sections transversales prévues par les études ;
* Effectuer au minimum une visite hebdomadaire au chantier (d’autres visites peuvent être programmées à la demande de la commune).
* Contrôler et viser avec annotation de toutes les activités journalières constatées à chaque visite, veiller à la tenue à jour du journal de chantiers ;
* Contrôler la qualité des matériaux et des travaux:en faisant réaliser les essais nécessaires aussi bien pour les matériaux avant approvisionnement que pour les travaux, les équipements et les ouvrages exécutés ;

On entend par contrôle de qualité à réaliser:

* Les contrôles de qualité des matériaux et leur conformité avec les prescriptions du Marché ;
* Les contrôles de mise en œuvre des matériaux selon les prescriptions du Marché.
* Elaborer lesprocès-verbaux des réunionstenues dans le cadre d’exécution du contrat ;
* Vérifier la mise en place des moyens humains et matériels par l’entreprise conformément au Marché;
* Tenir mensuellement une réunion de chantier pour constater l’avancement des travaux;
* Veiller au respect des plannings et avertir l’entreprise en cas de retard ;
* Elaborer, vérifier et signer conjointement avec l’entreprise les attachements et les décomptes ;
* Effectuer les révisions périodiques des quantités relatives aux travaux restant à exécuter et actualiser les estimations du coût final du projet ;
* Réviser et formuler des recommandations à la commune relatives aux réclamations éventuelles provenant de l’entreprise ;
* Apporter toutes propositions de solution en cas d’événement imprévisibles ;
* Concevoir les changements jugés nécessaires par la commune ou par la propre initiative du consultant ;
* Elaborer les projets d’avenants si nécessaire ;
* Détecter les problèmes et déclencher des actions correctives nécessaires pour éviter l’accumulation des réserves ;
* S’assurer par tous les moyens possibles (visitespériodiques inopinées)du bon déroulement des travaux, conformément au marché ;
* Etablir des rapports de suivi de l’avancement trimestriel (avant le 10 du mois suivant du trimestre) des travaux basés sur les visites du terrain **(annexe 10).**

***Réception des travaux***

* Organisation des visites de pré réceptions au cours desquelles seront établies et diffusées les listes des réserves à effectuer pour la réception ;
* Suivre et relancer les interventions objet des réserves et de désordres constatés ;
* La réception provisoire des travaux et la préparation des plans de récolement de tout le projet, dans un délai maximum d’un (01) moissuite à la réception provisoire des travaux ;
* La réception définitive des travaux et la préparation du PV.

# ANNEXES

## ANNEXE 01: Acte d’engagement de Groupement

**Commune :**(Insère le nom de la commune),

**Projet  :**(Insère le nom du projet),

Nous soussignés:

……………………………………………………………………………….. (Nom et prénom) bureau d’études ou ingénieurs conseil spécialité Génie Civil ou VRD ou Route.

………………………………………………………………………(Nom et Prénom) ingénieur conseil spécialité en électricité.

…………………………………………………………………(Nom et Prénom) ingénieur conseil spécialité en Hydraulique.

Nous nous engageons à former un groupement solidaire au sens de l’article 3 du CCAG appliqué aux études et ce dans le but de réaliser les études techniques et le suivi du projet de (Insère le nom du projet)Objet de l’appel d’offresN°(Insère N°/année) et Mr……………………………………………………….. est désigné mandataire (ingénieur conseil spécialité génie civil ou VRD ou route) représentant du groupement vis -à-vis de la commune.

à ……………………, le ……………………………………………….

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ingénieur spécialité Génie Civil ou VRD ou route**(Signature et cachet) | **Ingénieur spécialité Electricité**(Signature et cachet) | **Ingénieur spécialité Hydraulique**(Signature et cachet) |  |

## ANNEXE 02: Fiche de renseignements Généraux sur le Soumissionnaire

Nom ou raison sociale.....................................………...................................................................................

...........................................................................................................................……………………………………….

Enregistré à .................................................................. sous le N° ...........................................................

Date d’enregistrement .............................................................................................................................

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l’Offre(Nom, prénom, fonction) ………………………………………………….................................................................................................................

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse ...................................................................................……………………............................................

........................................................................................................................................………………………..

Téléphone .......................... Fax ........................... e-mail: …………………………………………….. @ …………………...

Capital enregistré .....................................................................................................................................

Capital versé............................................................................................................................................

Nombre approximatif du personnel technique permanent ………………………................................................

Principales Références ………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Fait à** .................., **le**......................................

(Signature et cachet)

## ANNEXE 03: Déclaration d’engagement

Intitulé de la Candidature / l'Offre / Proposition / le Contrat : *(insérer le nom du contrat/marché)*10

À:*(insérer le nom et l’adresse du Maître d’Ouvrage )*

1)  Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d’Ouvrage 11 qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre Joint Venture ou nos Sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat.

2)  Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu’aucun des membres de notre Joint Venture, y compris nos Sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1)  être en faillite, en liquidation ou cessation d’activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2)  être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains; ce critère d'exclusion est également applicable aux Personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des Personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3)  avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du Pays Partenaire ou de l'Allemagne pour Pratique passible de Sanctions dans le cadre d'un Processus de Passation de Marchés ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l’Union européenne (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, le Candidat ou Soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;

2.4)  avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

*10  Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'Engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la KfW.*

*11  Le Maître d’Ouvrage désigne l’acheteur, l’employeur, le client, selon le cas, pour l’acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d’installations, de fournitures ou de Services Divers.*

2.5)  ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d’Ouvrage ;

2.6)  faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web http://www.worldbank.org/debarr, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, le Candidat ou le Soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7)  s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente Procédure de Passation de Marchés.

3) Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture ou de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1)  être une filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2)  avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d’Ouvrage impliqué dans le Processus de Passation de Marchés ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n’ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3)  être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres/Propositions respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4)  être engagés dans une activité de Prestations de Conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d’Ouvrage ;

3.5)  dans le cas de la Passation de marchés de Travaux de Génie Civil, d’Installations ou de Fournitures :

* 1. avoir préparé ou avoir été associé à une Personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le Processus de Passation de Marchés du présent Contrat ;
	2. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4)  Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un Processus de Passation de Marchés, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5)  Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d’Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6)  Dans le cadre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1)  ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique passible des Sanctions pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique passible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat ;

6.2)  ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, ne ferons l’acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3)  nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) 12 et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7)  Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au Processus de Passation de Marchés et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.

8)  En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de13\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En date du : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*12  Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d’Ouvrage, le Candidat, le Soumissionnaire ou le Contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l’emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.*

*13  Dans le cas d’une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la Candidature, l’Offre ou la Proposition au nom du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.*

## ANNEXE04: L’Acte d’engagement (Soumission)

Je soussigné: ...........................................................................................................................................

Agissant en qualité de: ............................................................................................................................

Au nom et pour le compte de: .................................................................................................................

Dont le siège social est à: .........................................................................................................................

Inscrit au registre le commerce de: ................................................sous le N°……………………………………..……

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté des missions à exécuter.

Me soumets et m’engage à exécuter et achever l’ensemble des missions conformément aux conditions stipulées dans les cahiers de charge et du CCAG applicable aux marchés publics d’études, en vigueur, et moyennement les prix établis par moi-même à forfait pour chaque unité, figurant dans le devis estimatif que j’ai annexé à la présente soumission.

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de: (en toute lettres) ………………………………………………………….

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Montant de la TVA: (en toute lettres) …………………………………………………………………………………………………………..

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de: (en toute lettres) ................................................................

................................................................................................(en chiffre) ............................................

Je m’engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter les prestations à dater du jour de la notification de l’ordre de service, ainsi qu’à les achever dans le délai contractuel.

Je demeure lié par ma soumission pendant un délai de (120) jours, à compter de la date limite, fixée pour la remise des offres.

La commune se libérera des sommes qui me sont dues par lui, pour l’exécution du marché par virement au compte ouvert à la banque……………………………………..………., Agence................................... N°RIB ……………………………………………….

J’affirme sous peine de résiliation de plein droit de la commande ou la mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe sous le coup d’interdiction légal édictée en Tunisie.

**Fait à............, le......................**

**(Mention lu et accepté)**

**(Signature etcachet)**

## ANNEXE05:Bordereau de Prix

**COMMUNE** : (insère le nom de la commune)

**PROJET**:(Insère le nom du projet)

**SOUMISSIONNAIRE**:………………………………….

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mission** | **Unité** | **Quantité** | **PT HTVA Dinars** | **PT HTVA Dinars** |
| Etudes topographiquesForfait (en toutes lettres) …….……………………………………………………………………………………….………… | Forfait | 01 |  |  |
| Etudes GéotechniquesForfait (en toute lettre) ……………………………………………………………………..……………………………… | Sondage | 03 |  |  |
| Elaboration des études (APS, APD, DAO, édition)Forfait (en toute lettre) …………………………………………………………………………………………………….. | Forfait | 01 |  |  |
| Suivi et contrôleL’unité (en toute lettre) ……………………………………………………………………………………………………. | Unité | 30 |  |  |
| **TOTAL GENERAL HTVA**  |  |  |
| **MONTANT DE LA TVA**  |  |  |
| **MONTANT TOTAL TTC** |  |  |

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de: (en toutes lettres) ………………..…………………………………….

........................................................................................................... (en chiffre) ............................................

Montant de la TVA: (en toutes lettres) …………..………………………………….……………………………………………………..

........................................................................................................... (en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de: (en toutes lettres) ....................................................................

.................................................................................................... (en chiffre) ...................................................

**Fait à** .................., **le**.............................................

**(Signature et cachet)**

## ANNEXE06:Sous-Detail des Prix

**COMMUNE** : (insère le nom de la commune)

**PROJET**:(Insère le nom du projet)

**SOUMISSIONNAIRE**: ………………………………….

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mission** | **Désignation des travaux** | **Unité** | **Quantité** | **PT HTVA Dinars** | **PT HTVA Dinars** |
| Sondage géotechnique | Sondage | 03 |  |  |
| Levé topographique | Forfait | 1 |  |  |
| Elaboration des études | Avant-Projet Sommaire | Forfait | 1 |  |  |
| Avant-Projet Détaillé | Forfait | 1 |  |  |
| Dossier d’Appel d’Offres | Forfait | 1 |  |  |
| Edition du marché | Forfait | 06 |  |  |
| Suivi et contrôle | Visite du chantier | Unité | 30 |  |  |
| **TOTAL GENERAL HTVA**  |  |  |
| **MONTANT DE LA TVA**  |  |  |
| **MONTANT TOTAL TTC** |  |  |

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de: (en toutes lettres) ……………………………..…………………………….

...........................................................................................................(en chiffre) ............................................

Montant de la TVA: (en touteslettres) ………………………………………………………………………………………………………..

...........................................................................................................(en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de: (en toutes lettres) .......................................................................

...........................................................................................................(en chiffre) ............................................

**Fait à .................., le......................................**

**(Signature et cachet)**

## ANNEXE 07: Réferences du Soumissionnaire

**COMMUNE** : (insère le nom de la commune)

**PROJET**:(Insère le nom du projet)

**SOUMISSIONNAIRE**: ………………………………….

Nombre des marchés de même typologie au cours des *cinq (05)*dernières années comptabilisés à partir de la date de remise des offres.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projet similaire** | **Objet de l’étude** | **Maître d’ouvrage** | **Période d’exécution duprojet similaire(Date début/Date fin)** | **Montant Des travaux du projet similaire**En Dinars Tunisien |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**N.B.:Chaque membre de groupement doit joindre à ce formulaire une documentation à l’appui de marchés exécutés (Contrat ou ordre de service ou lettre de désignation /Certificat de bonne exécution du marché ou PV de réception du marché/Décompte définitif ou lettre du maître d'ouvrage mentionnant le montant des travaux du projet similaire).**

**A remplir pour chaque membre de l’équipe.**

**Fait à .................., le......................................**

**(Signature et cachet)**

## ANNEXE08:Liste nominative du personnel technique à affecter pour l’étude

**COMMUNE** : (insère le nom de la commune)

**PROJET**:(Insère le nom du projet)

**SOUMISSIONNAIRE**: ………………………………….

Je soussigné ……………………………………….chef de file du groupement …………………………………………, m’engager à affecter le personnel demandé tel qu’indiqué ci-dessous, pour l’étude et le suivi de la (Insère le nom du projet)à la commune de (insère le nom de la commune).

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste du personnel** | **Poste** |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** | Un ingénieur spécialité génie civil ou VRD ou route |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** | Un ingénieur en électricité |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** | Un ingénieur en hydraulique |

**Fait à .................., le......................................**

**(Signature et cachet)**

## ANNEXE 09: Modèle du Curriculum Vitae (CV)

**1**. **Poste** [*un seul candidat par poste*]

**2. Nom du consultant** [*indiquer le nom de la sociétéproposant le personnel*]

**3. Nom de l’employé**[*nom complet*]

**4. Date de naissance**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**\_\_ Nationalité**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**\_\_**

**5. Education** [*Indiquer les études universitaires et autres étudesspécialisées de l’employé ainsi que les noms des institutions fréquentées, les diplômes obtenus et les dates auxquelles ils l’ont été*]

**6. Affiliation à des associations/groupementsprofessionnels**

**7. Autresformations** [*Indiquer toute autre formation reçue depuis 5 ci-dessus*]

**8. Pays où l’employéa travaillé**[*Donner la liste des pays ou l’employéa travailléau cours des 10 dernièresannées*]:

**9. Langues:**[*Indiquer pour chacune le degréde connaissance: bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite*]

**10. Expérienceprofessionnelle:**[*En commençant par son poste actuel, donner la liste par ordre chronologique inverse de tous les emplois exerces par l’employédepuis la fin de ses études. Pourchaqueemploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l’employeur et le poste occupé.*]

Depuis [*année*] \_\_\_\_\_\_\_ jusqu’à [*année*]\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Employeur:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Poste: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| **11. Détail des tâchesexécutées***[Indiquertoutes les tâchesexécutéespourchaque mission]*  | **12. Expérience de l’employéqui illustre le mieuxsacompétence** [*Donner notamment les informationssuivantesquiillustrent au mieux la compétenceprofessionnelle de l’employépour les tâchesmentionnées au point 11*] Nom du projetou de la mission: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Lieu: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_Principalescaractéristiques du projet: \_\_\_\_\_ Poste: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_Activités: \_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  |

**13 Attestation:**

Je, soussigné, certifie, en touteconscience, que les renseignements ci-dessusrendentfidèlementcompte de masituation, de mesqualifications et de monexpérience. J’acceptequetoutedéclarationvolontairementerronéepuisseentraînermonexclusion, oumonrenvoi si j’aiétéengagé.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Signature de l’employéet du représentanthabilité du consultant] Jour/mois/année*

OuNom du représentanthabilité: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## ANNEXE 10:Modèle du Rapport trimestriel de suivi des travaux

**RAPPORT TRIMESTRIELDE SUIVI DES TRAVAUX**

**Du ………………………………. au……………………………….**

1. **Données Générales**

**COMMUNE** : (insère le nom de la commune)

**PROJET**:(Insère le nom du projet)

**Intervenants:**

|  |  |
| --- | --- |
| Maître d’ouvrage délégué  |  |
| Bureau d’études  |  |
| Entreprise |  |

**Montant du marché: …………………………… DT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Source de Financement** | **Montant (DT)** | **Organisme** |
| Autofinancement |  |  |
| Prêt  |  |  |
| Dotation de l’Etat |  |  |
| Subvention Exceptionnelle |  |  |
| Autre ……………………………….. |  |  |
| **Total** |  |  |

1. **Délai de Réalisation des Travaux**

**Délaicontractueld’exécution des travaux:………………. jours**

**Date de démarrage de travaux: ……………………………………**

**Date contractuelle d’achèvement de travaux : ……………………………**

**Durée des suspensions des travaux: ………………. jours**

**Date prévue d’achèvement des travaux : …………………………………..**

**Indicateur de performance des délais (IPD)[[1]](#footnote-2)=**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Le projet est en Avance ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Le Projet est en Retard ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| De combien ? | **…………** | Jours |

**Commentaires :**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

1. **Performance de l’Entreprise**

**a/les ressources humaines**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Sont-elles mobilisées en temps utile ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Sont-elles suffisantes et adaptées ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Sont-elles en adéquation avec le Marché ? | **Oui** |  | **Non** |  |

**b/ les ressources matérielles**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Sont-elles mobilisées en temps utile ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Sont-elles suffisantes et adaptées ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Sont-elles en adéquation avec le Marché ? | **Oui** |  | **Non** |  |

**c/ le Journal de chantier**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| L’entreprise,tient-elle un journal de chantier ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Le journal de chantier, est-il à jour ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |

**Commentaires :**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

1. **Qualité des Travaux**

**a/ Les contrôles de la qualité des travaux:** (conformément au cahier des clauses techniques)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Essais/contrôles** | **Articles/Matériaux** | **Date** | **Résultat** | **Conformité (O/N)** |
| Analyse granulométrique  | 0/31.5- |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Compactage | Couche de fondation |  |  |  |
| Compactage | Couche de base |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Etat des approvisionnements : ……………………………………………….

Conditions de stockage:…………………….

Durée du Stockage : ……………………………

|  |  |
| --- | --- |
| **b/ Difficultés rencontrées** | **d/ Solution adoptées** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. **Aspects de Sauvegarde Environnemental et Social**

**Catégorie environnementale et sociale du Projet**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **A** |  | **B** |  | **C** |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **L’Entreprise respecte les engagements des Aspects de Sauvegarde Social et Environnemental prévus dans le Marché** |  |  |  |  |
| **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |
| **Si Non, Préciser lesquels et Pourquoi, et les actions engagées par la commune :****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****………………………………………………………………………………………………………………………****………………………………………………………………………………………………………………………...** |
| **Les mesures prévues dans les études environnementales sont-elles efficaces ?** |  |  |  |  |
| **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |
| **Si Non, Préciser les mesures correctives prises : ………………………………………….…..****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****…………………………………………………………………………………………………………………………****………………………………………………………………………………………………………………………****………………………………………………………………………………………………………………………...** |

**6/Rapport financier**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composante** | **Unité** | **Quantité**  | **Dépense** | **Description des travaux réalisés** |
| **prévue** | **Réalisée** | **Réalisée** | **A payer** |
| Voirie  | m2 ou ml |  |  |  |  |  |
| Trottoirs  | m2 ou ml |  |  |  |  |  |
| Assainissement Eaux Usées | Ml |  |  |  |  |  |
| Drainage des Eaux Pluviales | Ml |  |  |  |  |  |
| Eclairage public | Point lumineux |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Le projet, A-t-il besoin d’un financement complémentaire ? | **Oui** |  | **Non** |  |
|  |  |  |  |  |
| Si oui, de combien ? | **…………………….** | **DT** |  |
|  |  |  |  |  |
| Sources Proposées : | **……………………………………..……**Jours |

**6/Divers**

* **Nombre de plaintes déposées à la commune relatives au projet (mentionner l’Objet de la plainte et la réponse de la commune)**
* **Nombre d’accidents de travail enregistrés (Description des personnes concernées, les causes et la gravité des dommages)**

**Rapport rédigé par: …………………………..………… le…………………………..**

**Signature et cachet**

## ANNEXE 11:Liste des sous-traitants

.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sous-traitant** | **Identité** | **Nombre d’années d’expérience** | **Matériel Utilisé** | **Projets similaires** |
| **Géomètre** |  |  |  |  |
| **Géotechnicien** |  |  |  |  |

**NB : Pour la topographie, le matériel utilisé pour les levés altimétriques et les levés planimétriques doit être précisé.**

**Fait à .................., le......................................**

**(Signature et cachet)**

1. **IPD= Délai écoulé/Délai planifié (conformément au planning de réalisation)** [↑](#footnote-ref-2)